Ouverture à Bruxelles du Congrès de la Fédération du Nord des A.C. et des Victimes de la guerre

Les 300 congressistes français ont été notamment reçus à l'Ecole Française et à l'Hôtel de Ville

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Hier s'est ouvert à Bruxelles le Congrès de la Fédération du Nord de la France des Associations de mutilés, réformés, veuves et orphelins, ascendants de la guerre, de la Fédération des anciens combattants du Nord et de l'Union Fédérale en Belgique des associations d'anciens combattants français et victimes de la guerre.

Le train amenant de Lille les 300 congressistes est arrivé à la Gare du Midi, à 11 h. 10. Au moment où il stoppe une clameur monte : on crie « Vive la France ! », « Vive la Belgique ! »

Sur le quai, nous remarquons MM. Hertault, président de l'Association des anciens combattants français de Bruxelles ; Beudin, président de la « Ligue des Poilus de France » ; le commandant Delanoye, vice-président de l'Amicale des officiers belges de la campagne 1914-1918 ; Timmerman, secrétaire fédéral de la Fédération Nationale des Invalides belges ; Aels, vice-président et Mangon, secrétaire général de la Fédération des anciens combattants belges.

Les congressistes français sont conduits par MM. Maurice Olivier, président de la Fédération des anciens combattants du Nord ; J. Balavoine, président de la Fédération des associations des mutilés et veuves de guerre ; Cassel, secrétaire général et Liboite, secrétaire-adjoint.

L'hommage au Soldat Inconnu

Des tramways spéciaux avaient été mis à la disposition des congressistes français pour les conduire à Laeken, au monument du Soldat français inconnu. Lorsque les congressistes paraissent devant le monument, ils ont été salués par le major Dewandre, au nom du Ministre de la Défense Nationale ; par le commandant Groux, au nom du général Ghardigny, attaché militaire de l'ambassade de France, MM. Van de Wiele, président de la Fédération nationale des combattants belges ; Descy, président de l'Union Fédérale des Associations de combattants français en Belgique.

De magnifiques couronnes sont ensuite déposées au pied du monument par M. Olivier, par une veuve de guerre et par le commandant Delenoye. Une minute de silence est observée, puis après avoir défilé devant le Monument, les congressistes regagnent la ville, où eut lieu un déjeuner intime très animé.

Le Congrès

A 1 h. 30, les congressistes se retrouvaient à l'Ecole Française, boulevard Poincaré, à Bruxelles et commencaient leurs travaux.

C'est M. Denis Bodden qui ouvre la série des discours. Il est très flatté de l'honneur qui lui échoie de souhaiter la bienvenue aux congressistes français dans une école française qui instruit 300 garçons et filles. Il salue les anciens combattants français, au nom de ses compatriotes et exprime sa sympathie pour leurs légitimes revendications. Il félicite ensuite MM. Olivier, Balavoine de leur dévouement à la cause des combattants et des mutilés et conseille aux congressistes français d'appliquer la devise belge « L'Union fait la Force ».

Le discours de M. Félix Bodden est accueilli par de chaleureux applaudissements.

M. Olivier prononce ensuite le discours d'ouverture du Congrès Interfédéral de 1930. Il exprime ses sentiments de gratitude à la glorieuse capitale de la Belgique et au peuple belge. Il se dit fier du succès des fédérations des combattants français, qui groupent plus de 400.000 adhérents et ont réalisé le front unique dans la confédération nationale. Il ajoute que c'est pour répondre à la demande des anciens combattants français en Belgique, que le Comité interfédéral du Nord s'est associé aux fêtes du Centenaire de la Belgique.

Sur sa proposition, un télégramme de profond respect et d'admiration est envoyé au Roi et à la Reine par les délégués des 104.000 mutilés, anciens combattants, veuves de guerre, ascendants et orphelins du Nord de la France. Sur proposition de la Fédération des Anciens Combattants et Mutilés, le Congrès adopte à l'unanimité un ordre du jour affirmant la sympathie de la nation française et particulièrement des populations du Nord de la France pour la population belge et pour les combattants invalides et orphelins de la guerre de Belgique. Cet ordre du jour exprime de respectueux hommages au Roi des Belges, au Gouvernement belge et son souvenir ému aux morts des nations sœurs, qui payèrent de leur vie l'accomplissement du devoir envers la patrie en danger.

Le Président du Congrès donne ensuite la parole à M. Balavoine, qui parle plus spécialement au nom de la Fédération des mutilés et victimes de la guerre. On remarque, en effet, parmi les congressistes, un grand mutilé, président de la Section d'**Armentières**, qui a perdu les jambes à la guerre et a été un des premiers soldats blessé soigné dans les ambulances de la Reine.

M. Balavoine, parlant de la Fraternité d'armes des anciens poilus belges et français dit que le Congrès de Bruxelles est également un pèlerinage au cours duquel les veuves de guerre et les mutilés apportent à leurs camarades belges le témoignage du leur admiration et de leur sympathie.

Après ces discours très applaudis les congressistes se réunissent en deux commissions, celle des Anciens combattants, sous la présidence de M. Olivier et celle des Mutilés et Veuves de guerre, sous la présidence de M. Balavoine.

Adoption de divers vœux

La Section des Anciens Combattants s'est occupée spécialement de la carte du combattant et du problème de la retraite du combattant.

Chez les mutilés, les revendications de l'Union Fédérale en Belgique des Anciens Combattants de la guerre ont été exprimées par M. Granot. Les délais de paiement de carnets médicaux à l'étranger lui paraissant exagérés, M. Granot propose différentes solutions, notamment la création d'une commission de contrôle comprenant des délégués des associations. Il souligne ensuite l'importance pour les associations d'Anciens Combattants résidant à l'étranger d'être représentés dans les offices départementaux.

La section des mutilés a voté différents vœux, notamment un vœu s'opposant à toutes modifications à la loi des pensions et demandant que la charte du mutilé reste intangible ; un vœu en faveur de l'abrogation des délais au sujet du maintien des pensions ; un vœu en faveur du droit de vote des veuves de guerre ; un vœu en faveur de la suppression de la distinction légale entre les veuves mariées et les non mariées ; un vœu en faveur de l'octroi aux veuves de guerre du même droit de transport accordé aux mutilés ; un vœu en faveur de la continuation de l'aide de l'état aux Pupilles de la Nation jusqu'à 25 ans et jusqu'à ce qui leur soit possible an moins de se replacer après le service militaire.

La section demande aussi que soient considérés comme mineurs les pupilles majeurs atteints de maladie incurable et incapables de se livrer à une profession lucrative.

La Section des Mutilés a protesté aussi contre la lenteur des rouages judiciaires et administratifs de la liquidation des pensions. Elle a réclamé la fixation de délai pour les rapports des experts.

A l'Hôtel de Ville

A 17 heures, les congressistes, conduits par les trois présidents : MM. Olivier, Balavoine et Descy, arrivaient à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Ils étaient introduits immédiatement dans la grande salle gothique.

S'étaient joints à eux M. Langeron, Préfet du Nord ; Boujard, secrétaire général de la Préfecture et le sénateur Mahieu, Président du Conseil général du Nord ; M. Tarquem, président de l'Office des Pupilles ; M. de Barrot, membre du Comité de direction de la Confédération nationale des Anciens Combattants français et M. Goudaert, président du groupe départemental du Nord, les délégués de la Fédération nationale des Combattants belges, de la Fédération nationale des Invalides belges et M. Denis Bodden.

Les huissiers introduisent les délégués du Conseil communal, M. Steens, le doyen d'âge des échevins qui est accompagné de M. Van Remoortel, conseiller communal socialiste, et de Mme Pemerenda, conseillère communale catholique. M. Steens souhaite une bienvenue chaleureuse aux héros français de la grande guerre.

Il souligne l'idéal commun de la France et de la Belgique et se dit heureux de recevoir à l'Hôtel de Ville de Bruxelles les délégués du département du Nord, la perle de la France. Il termine aux cris de « Vive la France » auquel les congressistes répondent par le cri de « Vive la Belgique ».

Le discours de M. Langeron Préfet du Nord

M. le Préfet du Nord remercie ensuite, dans un discours éloquent, la population Bruxelloise et le Conseil municipal de son accueil : il exprime la joie commune de se retrouver dans ce magnifique Hôtel de Ville, siège des libertés communales belges. Il rend hommage à la population de Bruxelles et au bourgmestre M. Max, retenu à l'inauguration de l'exposition de Liége et dont le nom est applaudi par les congressistes. Il vnit dans l'accueil qui est fait aux Anciens Combattants française le témoignage de l'amitié franco-belge qui est faite non seulement des souvenirs de la guerre mais de la volonté de conquérir la paix et la restauration économique de l'Europe. Il remercie encore la population belge au nom de la population du Nord parmi laquelle viennent travailler chaque jour des dizaines de milliers de belges et salue avec respect le Roi et la Reine.

Ce discours est vivement applaudi. Puis, après un vin d'honneur, les congressistes, émerveillés, visitent les différentes salles du Palais municipal de Bruxelles. Le soir une fête intime offerte par les Combattants français de Bruxelles les a réunis à la Cour de Tilmont.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Faux douanier mais véritable malfaiteur

Joseph Cottaz est un individu dont le casier judiciaire atteste la qualité de malfaiteur.

Il fut à deux doigts de passer en cour d'assises en même temps que Félix Bergeron et Anselme Pierre, les assassins du meunier de Cassel.

En compagnie de Bergeron, qui à l'époque préparait son crime, Cottaz effectua en taxi, certain jour, le voyage de Dunkerque à Cassel. Pour dissimuler sa véritable personnalité il s'était affublé d'une uniforme de douanier.

L'expédition ne donna ce jour-là aucun résultat et Cottaz ne suivit pas plus avant Bergeron dans son criminel projet.

Cependant, il n'en fut pas moins poursuivi pour port illégal d'uniforme et le tribunal de Dunkerque lui octroya 6 mois de prison, peine qui se confondit avec une autre à 5 ans dont il fut gratifié pour cambriolage

Cottaz a fait appel du jugement.

En vieil habitué des prétoires, il connaît la loi. C'est ainsi qu'il prétend qu'un doute subsiste dans cette affaire d'uniforme et qu'il doit en bénéficier.

Ce n'est pas l'avis **de la Cour, qui double la condamnation de Première instance.**

Mais, en fait, rien n'est changé, puisque cette sanction reste confondue avec les cinq ans de prison infligés au faux douanier pour cambriolage.

La main qui rafle

Henri De Smet, Adolphe Baix et Camille Deirue ont été condamnés par le tribunal de Lille à 2 mois de prison chacun, pour vol de métaux.

Me Meigné, qui les défend, sollicite le bénéfice du sursis.

La Cour l'accorde à Baix et à Deirue.

Les accidents d'autos

Roger Potier, qui revenait en auto du bal des Officiers de complément à Béthune, renversa une fillette, la petite Colbant qui, grièvement blessée, ne tarda pas à expirer.

L'automobiliste, précédemment condamné pour blessure par imprudence et délit de fuite, se vit une fois de plus poursuivi devant le tribunal de Béthune. Il fut condamné, le 28 mars dernier, pour homicide involontaire à un mois de prison et à verser 10.000 fr. de dommages-intérêts à la mère de la petite victime.

Mme Colbant, représentée par Me Legillon, a fait appel du jugement. Elle réclame 60.000 francs de dommages-intérêts.

Me Soland présente la défense de Potier, détenu depuis le 9 mars.

La Cour élève la sanction pénale à deux mois de prison et elle accorde à la partie civile une indemnité de 20.000 francs.

⁂

A Flers-Breucq, l'auto que pilotait le chauffeur René Schweitzer, a renversé et blessé M. Stanislas Koi. Il en est résulté pour ce dernier une incapacité de 60 %.

Et comme l'automobiliste a été acquitté à Lille, le plaignant a fait appel.

Après plaidoiries de Me Meigné pour le prévenu et de Me Butruille pour M. Koi, **la Cour confirme la décision des premiers juges.**

⁂

Poursuivi à la suite d'un accident d'auto, qui coûta la vie à M. Delattre, Alois Vuylsteke a été condamné par le tribunal de Lille le 4 mars dernier, à un mois de prison avec sursis et à 500 francs d'amende. En outre, l'automobiliste se vit contraint de payer à la famille de la victime : 100.000, 30.000 et 30.000 francs de dommages-intérêts.

L'affaire, amorcée seulement, sera continuée le 6 juin.

⁂

Julien Michiels et Albert Vaissier à la suite d'un accident survenu à Roubaix ont été poursuivis devant le Tribunal de Lille, le premier a été condamné à 25 fr. d'amende et à verser 3.000 fr. de provision à M. Albert Vaissier.

Mais ce dernier, qui avait une part de responsabilité dans cet accident a été également condamné à 50 francs d'amende.

La Cour confirme le premier jugement.

Les chèques sans provision

Paul Oppenheim est un spécialiste des chèques sans provision. Pour ce délit, il a été condamné, le 13 novembre dernier, à Boulogne, à 3 ans de prison et à 500 francs d'amende et le 22 mars, encore à 8 ans de prison à Dunkerque.

Oppenheim est un joueur incorrigible, car c'est aux tables de jeux des Casinos qu'il perdit son argent.

La Cour confirme le jugement de Boulogne, mais elle élève à 5 ans la peine prononcée par le tribunal de Dunkerque.

Les vols

Armand Nimport, qui possède un casier judiciaire fort bien garni, a été condamné à Lille, le 24 mars, à 13 mois de prison et à la relégation pour vol.

Les débats seront continués le 24 mai.

La bataille à coups de briques

Emile Vancampen et Henri Lauzelle se sont battus à coups de briques, à Roubaix.

Le Tribunal de Lille a condamné le premier à 29 fr d'amende ; le second à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

La Cour porte à 50 fr. le taux de l'amende prononcée contre Vancampen ; elle réduit à 15 jours la peine de prison de Lauzelle dont les 25 fr. d'amende sont maintenus.

Télescopage

M. Henri Raymond, douanier, roulait à bicyclette à Halluin lorsqu'il entra en collision avec un autre cycliste, M. Diernincks, qui fut blessé.

Le Tribunal de Lille a condamné Raymond à 16 fr. d'amende et à verser une provision de 1.500 fr. à M. Diernynck, en attendant les conclusions de l'expertise du docteur Duhot.

En appel, **la Cour confirme l'amende mais estimant que la responsabilité de l'accident incombe aux deux cyclistes elle abaisse à 750 francs le chiffre de l'indemnité provisionnelle.**

Une grave affaire d'avortement à Baisieux

Une femme a été arrêtée

La rumeur publique, dont il ne faut pas tout accepter, mais dont on doit tenir compte, se faisait depuis quelque temps l'écho de la conduite équivoque d'une femme, d'origine belge, qu'elle indiquait avec assez de netteté comme se livrant couramment à des manœuvres condamnables, pour que le parquet de Lille prescrivît une enquête.

M. le brigadier Caproy, chef de la gendarmerie de Lannoy, en fut chargé, et ses investigations conduites avec prudence, mesure et intelligence, ont abouti à l'arrestation de la femme Vanlayes, née Fourneau Alice, née à Saint-Eloi (Belgique), ménagère, âgée de 44 ans, et demeurant à Baisieux, cité Nouvelle, 8, rue de Tournai. Cette femme est mariée et elle est mère de quatre enfants.

Une indisposition...

Le 5 avril dernier, dans le courant de la matinée, Mme D.... Marguerite, 29 ans, née à La Madeleine, alors qu'elle allait être maman, fut prise soudain d'une indisposition particulière, de nature si grave, qu'elle dut s'aliter. Son mari, qui était au travail dans une usine voisine, prévenu, se hâta d'accourir. Devant l'état de sa femme, il prévint le docteur Rousseau, de Willems, qui crut à un accident. Les espoirs de paternité de M. D.... s'évanouirent. Un fœtus de trois mois dut être enfoui dans le jardin.

Des bruits

Or, cet accident, dans une petite localité, ne passa pas inaperçu. La femme Vanlayes faisait de fréquentes visites à la malade. Elle séjournait longtemps chez elle, se chargeant des soins du ménage, même de la lessive. Et cela, ajouté à des bruits et rapproché de propos décisifs, détermina son arrestation.

Une cabaretière de la localité attendait joyeusement son 6e enfant. Un jour du début d'avril, la femme Vanlayes, qui se trouvait dans son estaminet, s'apitoya sur son sort, puis, confidentiellement, elle lui glissa à l'oreille que si elle voulait elle se mettait à son service.

« J'ai élevé cinq enfants, lui répondit avec une belle hauteur la brave femme, j'en élèverai bien un sixième ».

La matrone ne se tint pas pour battue, le lendemain elle revint à la charge, essuyant le même refus indigné.

Des propos odieux

Il semble que la femme Vanlayes, dont la conduite personnelle n'est pas à proposer en exemple, cherchait dans le fond des flacons d'alcool l'inspiration nécessaire à son détestable métier. Il semble aussi qu'elle y avait noyé tout sens moral.

Une de ses jeunes filles de 17 ans, Irma, en service dans une maison d'une ville voisine, « fréquentait » comme on dit, un jeune homme de la localité.

Et cette mère, perdant toute mesure, n'aurait pas hésité, assure-t-on, à dire au fiance, que si d'aventure il arrivait « quelque chose » elle était là pour tout arranger.

La femme Vanlayes, bien entendu, se défend de tout cela. Elle est blanche comme une innocente brebis. Mais elle a contre elle d'écrasants témoignages. Elle a, en plus, divers instruments qui sont d'un usage courant chez les personnes qui conspirent contre la natalité.

Le respect que nous avons de nous-même et de nos lecteurs nous fait un devoir de ne donner de cette odieuse conduite que ce qui est de stricte information. Mais on entend, à Baisieux, des propos sur la fatseuse d'anges, que nous ne saurions reproduire.

La femme Vanlayes, malgré ses dénégations, a fait l'objet d'un mandat d'amener. Elle a été mise en état d'arrestation et conduite au parquet de Lille.

E. B.

Une servante polonaise qui enterra son nouveau-né arrêtée près de Montreuil

En janvier dernier, une servante polonaise, Margarita Pluscik, 27, de Calonne-Beaumont, accouchait clandestinement et résolut à dissimuler le corps du nouveau-né dans la terre.

A la suite de renseignements recueillis, la gendarmerie eut vent du crime et l'interrogea. La servante a passé des aveux et a été mise en état d'arrestation. Elle sera déférée aujourd'hui au parquet de Boulogne.

Capture d'un héron venant du Danemark, à Renescure

A Renescure, M. Marcel Lenoir, marchand de primeurs à Hazebrouck, a capturé un héron blessé à l'aile, portant à la patte une bague avec la mention : « K. Shovgaar, Viborg, Danemark, R. 3710, Europa. »

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Teléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Musée Wers. — A l'Hôtel de Ville, de 10 h. à 13 h.

Concert du Carillon. — De 11 h. 30 à midi.

Cirque Pourtier. — A l'Hippodrome-Théâtre, matinée et soirée.

Colisée. — Cinéma, matinée et soirée ; Dancing.

Universel Cinéma. — Rue Decrème, matinée et soirée.

Cinéma Florimond. — Rue Bernard, matinée et soirée.

Moderne Cinéma Noël. — Rue Jouffroy, matinée et soirée.

Au Fresnoy. — Skating, cinéma, dancing.

Groupe Flamand. — A 10 h., réception à l'Hôtel de Ville ; A 16 h., grand concert à « La Paix ».

Association des Comptables. — Réunion à 10 h., salle des ventes de la Chambre de Commerce, causerie par M. René Roux.

Cercle Sténo-Dactylographique. — Assemblée extraordinaire à 10 h., Grande Rue, 34.

La Roubaisienne. — A 11 h., réception à l'Hôtel de Ville.

Football. — A 15 h. 15, au Parc Jean-Dubrulle, C. A. Messin contre R. C. R. (match amical).

Boxe. — Grand tournoi des Novices, à 15 h., salle des fêtes, rue de l'Hospice.

Rugby. — Au Stade Amédée-Prouvost, match Paris-Nord.

Pharmaciens de garde. — MM. Deleporte, 116, ru du Moulin, — Noleni, 92, rue de Tourcoing.

A LA COQUETTE

106, Rue Léon-Gambetta, LILLE

TOUTES DERNIÈRES CREATIONS EN ROBES ET MANTEAUX

APRÈS LA BAGARRE COMMUNISTE DU 1er Mai

A la suite des regrettables incidents qui se sont produits lors de la manifestation communiste du 1er mai, d'actives recherches sont effectuées par M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement chargé de l'enquête, afin de découvrir les auteurs des coups portés aux agents et aux gendarmes. Le magistrat s'efforce d'établir l'identité des meneurs qui ont organisé le guet-apens et dont les responsabilités se précisent de jour en jour.

M. Glorian, juge d'instruction, a procédé à l'interrogatoire de plusieurs individus qui semblent avoir participé à la bagarre. Il a été établi qu'un sujet hongrois, Martha Bataika, 38 ans, domicilié à Tourcoing, se trouvait parmi les agresseurs qui ont porté des coups au gendarme Dehaydes. Mis en état d'arrestation, il a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

D'un autre côté, M. Glorian a également convoqué, en son cabinet, le nommé Grassart Camille, 46 ans, domicilié 7, rue de Jemmapes à Roubaix, qui avait été arrêté le 1er mai, puis ensuite relâché. La gendarmerie amena Grassart devant le magistrat vendredi après-midi. Il a déclaré que c'était par hasard qu'il se trouvait rue des Longues-Haies au moment de l'échauffourée et qu'il ne participait pas à la manifestation.

Par contre, il ne fut pas reconnu par le gendarme Dehaydes, ni par un camarade de ce dernier, qui se trouvait à ses côtés quand il fut blessé. Les charges n'étant pas suffisantes, M. Glorian ne l'a pas maintenu en état d'arrestation.

RADIALYS - T.S.F.

25, rue de l'Alouette, Roubaix

vend aux meilleures conditions tout le matériel RADIO

ENTRE TRAMWAY ET AUTO

Une légère collision s'est produite hier, à 17 h. 30, à l'entrée de la rue de la Gare, face au Grand Café, entre un tramway et une automobile.

M. Gédéon Darras, 45 ans, demeurant à Flines-lez-Raches, Pavé d'Orchies, était venu à Roubaix, accompagné de plusieurs membres de sa famille. Tous avaient pris place dans une camionnette automobile Pugeot. Or, vers le soir, la voiture était arrêtée rue de la Gare, entre deux autres automobiles. Voulant reprendre le chemin du retour, M. Darras mit son moteur en marche et obliqua à gauche, afin d'éviter les autres voitures. Au même instant, arrivait un tramway C, piloté par le wottman Lechesne, et se dirigeant vers la gare.

Heureusement, le tram roulait à allure modérée et le wattman put bloquer immédiatement son convoi, mais trop tard pour éviter la collision. Des dégâts matériels ont été occasionnés aux deux véhicules. Il n'y eut aucun accident de personnes. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Un agent de police de passage, rue de Lannoy, hier, vers 19 h., aperçut un homme couché sur le trottoir et se trouvant dans l'impossibilité de marcher. Il s'agit d'un nommé Rincq Henri, 44 ans, sans profession ni domicile qui, après avoir été examiné par M. le docteur Corbeau, a été dirigé sur l'hôpital de la Fraternité.

A LA MAISON BLEUE

32 PLACE NOUVELLE, AVENTURE, LILLE

ROBES, MANTEAUX

Dernières créations

ET LA PLAQUE

Il y aura toujours des cyclistes qui, sans vouloir faire preuve de mauvaise volonté, négligeront de se mettre d'accord avec le règlement de la circulation. C'est ainsi que procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Casimir, 48 ans, manœuvre, demeurant avenue Hannart, à Wasquehal, qui a été surpris circulant Grande-Rue sur une bicyclette dépourvue de plaque d'identité.

PHONOGRAPHES

J. BARDIAUX, seule maison : 56, rue de Lannoy, accrédité pour la vente des appareils et disques Pathé, Lutherie-Jazz-Band-Piano. — Facilités de paiement ; tél. 37-75, Roubaix. Maison de confiance

UN BEAU GESTE EN FAVEUR DE NOS VIEILLARDS HOSPITALISES

M. Pico, directeur du Casino de Roubaix, vient d'aviser l'Administration Municipale qu'il met gratuitement, toute l'année, à la disposition des vieillards des Hospices de notre ville, 200 places à chaque représentation, en matinée, des lundis non fériés.

Ils auront accès dans la salle sur présentation de leur carte.

La Municipalité a remercié M. Pico de ce beau geste et en a informé de suite l'Administration des Hospices pour que nos vieillards puissent déjà assister à la matinée du lundi prochain 5 mai.

Aux 100.000 FOURRURES

165 bis, Rue de la Gare, ROUBAIX

Grand Choix de RENARDS

de toutes origines et de toutes nuances

Toujours 30 % moins cher qu'ailleurs

Ne faites aucun achat sans nous voir

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les rôles généraux des Contributions Directes (mobilière, patente et foncier) perception de Roubaix-Nord, seront mis en recouvrement le 5 mai 1930.

INSPECTION ET CLASSEMENT DES CHEVAUX

La Commission de classement des chevaux, juments, mulets et mules siégera à Roubaix, place Edouard Roussel, aux dates suivantes :

Canton Nord, le 5 mai ; canton Est, le 6 mai ; canton Ouest et rellquat, le 7 mai.

Les opérations commenceront à partir de 7 h. 45 et auront lieu sans interruption pour chacun des cantons.

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent se conformer strictement aux prescriptions portées au verso de la fiche individuelle de chaque animal.

Les chevaux et juments n'atteignant pas 5 ans en 1930, les mulets et mules n'atteignant pas 3 ans et les animaux réformés aux classements antérieurs sont dispensés de la présentation devant la Commission.

POURQUOI PAYER COMPTANT

quand vous pouvez acheter directement votre mobilier, voiture d'enfant, cuisinière, couverture, payables en 6, 9 et 12 mois, chez Gervais-LEFEBVRE, 27, rue de Blanchemaille, ROUBAIX.

Ne pas confondre avec des maisons de crédit

— : Discrétion : —

Sociétés et comités

AU RADIO-CLUB DU NORD DE LA FRANCE. — Un service de laboratoire, de dépannage des postes construits par les amateurs et une bibliothèque qui comprend de nombreux ouvrages et publications sont en fonctionnement tous les dimanches de 10 heures à midi, 55, rue du Maréchal-Foch. Une salle de lecture des plus confortables est mise à la disposition des membres et des spécialistes du Comité Technique seront de permanence pour tous renseignements.

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS REPUBLICAINS. — Réunion du Comité mardi 6 courant, à 20 h. 30, au siège.

FOIRE DE ROUBAIX

Arrêtez-vous pour déguster le délicieux

NOUGAT YANNI

installé place de la Liberté. Dos à la B. de F.

Le meilleur et le plus apprécié des fins gourmets

La GRANDE DÉGUSTATION de

Gaufres Lacquement

SE TROUVE AU BOULEVARD GAMBETTA

Tout le monde s'y rencontre

Ne quittez pas la Foire sans emporter, pour vos parents, vos enfants, vos amis, le délicieux nougat de la

MAISON AUGUSTE

Seul fabricant vendant sans intermédiaire

2 Flt. le quart. Téléph. 185, Croix

Ville de Liège, 1re allée 1re baraque, pl. Liberté NOUGAT CAMPEAS

Vend la meilleure qualité au meilleur marché

MIEUX ENCORE QUE L'AN DERNIER

Surprises à tout acheteur

A LA VILLE DE ROUBAIX

Comme les années précédentes, installée Place de la Liberté, face à l'arrêt du Mongy, 2e boutique, vous invite à déguster ses DÉLICIEUX NOUGATS.

Pour passer agréablement votre soirée

ALLEZ AU

CARROUSEL - SALON LAPERE - LAGAE

UNION REGIONALE DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS ET DES ARDENNES. — En raison de la fermeture de la Foire de Roubaix, les bureaux de la Caisse Mutualiste de Retraites Ouvrières, qui a son siège 59, Grande-Rue, à Roubaix, seront fermés le lundi 5 mai 1930.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'EMPLOYÉ ». — Le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 avril, sous la présidence de M. Charles Deboosère, Président. Lecture est donnée du procès verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observation.

La recette aura lieu au siège, 8, rue du Grand-Chemin à Roubaix, dimanche 4 mai, de 10 h. à midi.

Le Trésorier rappelle qu'il y a un certain nombre de sociétaires en retard de leurs cotisations, il les prie de se mettre à jour de suite, afin d'éviter l'application de l'article 36 des statuts.

FÊTES OFFICIELLES DES QUARTIERS DE L'EPEULE, TRICHON, ALOUETTE ET ALLUMETTES. — Le comité directeur et organisateur de ces festivités, nous informe que les fêtes organisées dans ces quartiers auront un éclat tout particulier et sans précédent, vu l'importance de primes et prix attribués au carnaval d'été. Un cortège lumineux est même, paraît-il, en préparation.

MÉDAILLES DU TRAVAIL. — Une permanence sera établie demain dimanche 4 courant, à partir de 16 h. Café Français, 34, Grande-Rue, où seront distribuées les cartes de contrôle individuelles.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — Chaque semaine permanence aux endroits ci-dessous désignés pour l'inscription et l'établissement des formules pour la demande de la carte du combattant.

Samedi de 17 à 20 h. chez M. L. Bury, 17, rue d'Antoing ; après-midi et dimanche matin, de 10 à 12 h., chez M. F. Dubois, angle place du Travail et 1, rue E. Vaillant. Dimanche matin, de 10 à 12 h., chez M. Bourdon, rue des Arts, 160. Dimanche matinée 10 à 12 h., et le lundi de 14 à 18 h. chez M. H. Roger, Grande Rue, 267. Mardi, de 14 à 18 h., chez M. E. Bourgeois, 1, place du Progrès et rue Voltaire. Mardi de 16 h. 30 à 20 h. 30, au siège, 46, boulevard Gambetta.

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS ET ORPHELINES DES HOSPICES DE ROUBAIX. — Aujourd'hui, perception des cotisations au siège, rue Neuve, de 10 h. à midi. De service : MM. Robert et Fernand Tonneau.

ANCIENS COMBATTANTS RÉPUBLICAINS (Mutuelle). — Le Comité de la Mutuelle du franc an décès se réunira le mardi 6 mai à 19h. au siège, 46, Bd Gambetta. Présence obligatoire

COMITÉ DE LA BRADERIE DE LA RUE DE CRÉME. — Les commerçants sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi 6 mai, à 20 h., chez M. Torfs, 167, rue du Coq Français, à Roubaix. Questions à l'ordre du jour : compte rendu de la journée du 21 avril et règlement de comptes.

LES AMIS DE LA BASSE-COUR DE ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS. — L'assemblée générale des Amis de la Basse-Cour de Roubaix-Tourcoing et environs, aura lieu dimanche 4 mai, à 17 h. 30, café Pandore, 28, rue Pauvrée, à Roubaix.

L'ordre du jour étant important, le comité prie les sociétaires d'être exacts et les prie de déposer leur bulletin de vote avant la réunion.

PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE. — Dimanche 4 mai, dernière réunion des conférences et causeries de 1929-1930.

Un spécialiste parlera des assurances (incendie, vols, accidents). Ce sujet très intéressant sera traité à 10 h. précises, salle Wilde, rue de Lannoy, 63.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Marcel Debosschere, rue de Lannoy, 290, cour Remery, 3 ; Thérèse Philippo, rue Decrème, 11 ; Jeannine Carissimo, rue de Barbieux, 69 ; René Dupuich, rue Paul Wanle, cour Fournier, 12 ; Fernand Wyckaert, boulevard de Cambrai, 60 (de Croix).

Publications. — Emile Sturbaut, employé de fabrication, rue Saint-Hubert, 33, et Léonie Loock, employée, rue Saint-Jean, 15 ; Emile Bulcaen, conducteur de machine, rue de la Chaussée, 18, et Rachel de Grande, soigneuse, rue de Flandre, cour Puis, 9.

Décès. — Pierre Delplanque, 76 ans, rue Blanchemaille, 87 ; Gaston Bajart, 62 ans, rue de Naples, 30 ; Oscar Rousseau, 3 ans, rue de Lannoy, 227 ; Alphonsine Delannoy, 44 ans, épouse Liard, (de Croix), rue des Longues-Haies, 92 ; Jeanne Lebrun, 47 ans, rue Thiers, 17.

WATTRELOS

LE DIMANCHE A WATRELOS. — **Pharmacien de garde** : M. Combaud, rue Carnot, 40, Place.

Caisse d'épargne : De 9 à 10 h. 30.

Etat Civil : De 10 heures à midi.

Basket-Ball : Amicale du Centre, à 10 heures, équipe mixte contre A.G.T.

Tir : A « La Gauloise », de 9 h. 30 à midi. — A « La Fraternelle des Combattants » de 9 h. 30 à 12 h. 30.

Jeu de boules : Chez F. Beuscart, au profit d'une famille en détresse.

Combattants Républicains : Permanences : Au siège, 27, rue Carnot, chez Dagein, 32, rue du Crétininer ; chez veuve Six, 32, rue du Mont-à-Leux ; Delannoy J.-B., rue de la Boutillerie, de 10 heures à midi.

Réunion d'Amicales — **Amicale du Centre** : Réunion mensuelle à 10 heures, concours habituels, jeux divers, bibliothèque.

Amicale du Pleurs : Réunion mensuelle à 14 h. ; continuation du concours de tir, jeux divers, bibliothèque.

Coiffeurs de la Place : A 12 heures « Café de l'Hôtel de Ville, réunion générale et distribution de bonles.

A l'Harmonie des Enfants de la Lyre : A 14 h. 30, sortie en ville.

CHUTE GRAVE. — M. Jules Beuscart, demeurant à Wattrelos, s'est fracturé la jambe vers 21 heures, en revenant de chez des parents, à la suite d'une glissade. Il a été soigné par M. le docteur Bauwin.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux cuirs lissés du Nord, Rémy Duthoo, 30 ans, écharneur, à Herseaux, dermite des deux pieds par du sulfure, 12 jours. — Au chantier Lotigier, Maurice Delmudde, manœuvre de couvreur, à Roubaix, en tombant, déchirure musculaire avec contusion de l'hémitorax droit et très large plaie de la région scapulaire droit, 15 j. — A la filature du Saint-Liévin, Jeanne Scan, 26 ans, soigneuse, rue du Petit-Tournai, 86, en tombant, contusion du genou gauche, 10 j. — A la Ruche, Aldegonde Herminet, 35 ans, tisserande, rue de Lorraine, 31, contusion violente des orteils du pied droit avec ecchymose intense, 10 j. — A l'usine Sion, Germaine Marbrier, 33 ans, doubleuse, à Mouscron, en buiant, entorse du cou de pied droit avec plaie contuse infectée de la malléole, 15 j. — A la société de Filature, Marie aVn Royen, 28 ans, soignense, à Mouscron, en descendant des marches, luxation tibio tarsienne droite, 3 semaines. — Au chantier P. Sion, Hector Verlust, 49 ans, maçon à Menin, tuméfaction avec gonflement du médius de la main gauche par compression, 15 j. — A l'usine Lefebvre et Bastin, Alice Debue, 45 ans, soigneuse, à Herseaux, en soulevant un sceau, tour de reins avec ecchymose, 10 j. — A l'usine Kuhlmann, André Koniaa, 21 ans, chauffeur, à Roubaix, en tombant, forte contusion du coude, à radiographier, 12 jours.

ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Les familles françaises comptant trois enfants de moins de 13 ans ; les mères restées seules avec deux enfants de moins de 13 ans ainsi que les familles comptant des orphelins de père et mère de moins de 13 ans, non inscrites à l'impôt général sur le revenu, ont droit à une allocation de l'Etat. Les chefs de famille bénéficiaires sont invités à se présenter à la mairie, bureau de l'Etat Civil, munis du livret de famille et du livret militaire aux jours indiqués ci-après :

Lundi 5 mai, de 8 à 12 heures et de 14 à 17 h., noms commençant par les lettres A, B, C.

Mardi 6 mai : de 8 à 12 et de 14 à 18 heures, noms commençant par les lettres D à K.

Mercredi 7 mai : de 8 à 12 et de 14 à 18 heures, noms commençant par les lettres L à Z.

Les familles déjà bénéficiaires de l'Encouragement, n'ont aucune formalité à accomplir pour recevoir l'allocation supplémentaire.

SUCCES SCOLAIRE. — Le jeune Dehoortère André, âgé de 12 ans, demeurant rue du Beck 25, pupille de la Nation, vient de se voir classer à l'examen des Bourses.

AMICALE DES CHAUF